



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 9 juillet 2024 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents madame la conseillère Chantal Corriveau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Raymond Côté, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Absences motivées : messieurs les conseillers Jean Bernier et Adrien Francoeur.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

49-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

1. « Soyez vous-même, tous les autres sont déjà pris. » Oscar Wilde
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2024
4. Correspondance
5. Adoption des comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution adoptant le règlement 193-2024 concernant les nuisances
8. Résolution adoptant la dérogation mineure 2024-004
9. Affaires nouvelles (Tour du Lac)
10. Deuxième période de questions du public
11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



50-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

51-24 RÉOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés. Ce dernier avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Comptes à payer et comptes ratifiés: 13 618,47 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

Aucune question.



54-24 RÉOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT 193-2024 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire mettre à jour son règlement sur les nuisances ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 14 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 14 mai 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil adopte le règlement 193-2024 concernant les nuisances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

53-24 RÉOLUTION DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No. 2024-004 : MATRICULE 9280_55_5627_00.0000, SITUÉ AU 1870, CHEMIN DU LAC-ÉDOUARD

ATTENDU QU'un avis public a été affiché sur les babillards et le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme et les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no 2024-004, concernant un immeuble situé au 1870, chemin du Lac-Édouard, à Lac-Édouard ;

ATTENDU QUE ladite demande consiste à légaliser la situation suivante : Autorisation à faire de la location de son chalet à court terme genre AIRBNB pour être conforme ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable quant à cette demande;

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantale Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard est favorable à la demande de dérogation mineure no. 2024-004; situé au 1870, chemin du Lac-Édouard, Lac-Édouard, matricule 9280_55_5627_00.0000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Question de M. Pierre Lachance :

Pourquoi, sur Facebook, un sujet sur le garage municipal a été retiré quand c'est supposé être public ?

Réponse de M. Pierre Arseneault :

En fait, ce n'est pas la municipalité qui a affiché ces messages, c'est un citoyen qui gère son site, il a fait un sondage au meilleur de sa connaissance, il l'a peut-être enlevé. La municipalité n'a fait aucune demande à ce niveau-là. La raison pour laquelle l'information n'est pas disponible encore, c'est que la reddition de compte n'est pas terminée. Lorsqu'elle sera terminée, les chiffres seront rendus publics. De plus, il est important de noter que la Municipalité de Lac-Édouard n'a pas de page Facebook.

Deuxième question de M. Lachance :

Je me suis permis de vous demander d'aller prendre une marche avec vous à la station d'épuration des eaux usées dernièrement. Pouvez-vous me dire si vous pensez avoir fini l'entretien et le nettoyage cette année ?

Réponse de M. Pierre Arseneault :

Nous n'aurons pas fini de tout faire mais ce qui est nécessaire sera effectivement fait. Il faut comprendre que ces dernières semaines ont été bien remplies en sachant que certaines semaines ne contenaient que trois jours seulement en raison des deux fêtes, qu'il faut allouer une journée et demie pour le ramassage des déchets et que la cabane verte est très remplie en cette période de l'année.

Question de M. Marc-André Bernard :

M. Bernard demande si la plage du Gull Rock deviendra sous la responsabilité de la Municipalité, si la baignade sera interdite et comment la Municipalité prévoit faire respecter cette interdiction.

Réponse de M. Larry Bernier :

Nous avons reçu un avis de nos assureurs à l'effet que si la baignade est permise, il est obligatoire d'avoir sur place un sauveteur national de lac. Comme il n'y a pas de sauveteur national de lac dans la région, on doit installer une affiche indiquant que la baignade est interdite pour se conformer aux exigences de nos assureurs. Il n'y a aucunement été question par les assureurs de mettre un gardien pour faire respecter cette interdiction.

Question de M. Marc-André Bernard :



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



Concernant deux articles d'un journaliste à La Tuque, M. Michel Scarpino, sur la téléphonie cellulaire, Monsieur Bernard demande s'il y a du nouveau sur cet important dossier.

Réponse de M. Larry Bernier :

Ce sont des dossiers qui relèvent des entreprises privées, tout ce que nous pouvons faire ce sont des représentations auprès des gouvernements. J'ai rencontré le ministre des Finances, monsieur Éric Girard, le député de la CAQ responsable des dossiers Internet et cellulaire, monsieur Bélanger, ainsi que monsieur Rodrique, responsable au ministère du Conseil exécutif du déploiement de l'internet et du cellulaire au Québec, je leur ai fait part des deux enjeux actuels à Lac-Édouard, l'itinérance ainsi que les frais de fonctionnement. Nous avons deux tours qui fournissent internet haute-vitesse et le LTE 5G cellulaire. J'ai moi-même fait l'essai d'un cellulaire avec une carte SIM (Écotel); avec cette carte, le cellulaire fonctionne à Lac-Édouard, La Bostonnais et à La Tuque, mais dès qu'on sort de ces territoires, ça ne fonctionne plus, parce que les grands de ce monde ne veulent pas accorder l'itinérance à Écotel. J'ai communiqué avec le bureau de monsieur François-Philippe Champagne, car on sait que les droits d'itinérance relèvent du CRTC. Nous avons fait toutes les représentations possibles, c'est dorénavant dans le camp des gouvernements de voir à solutionner ces problèmes.

Pour ce qui est des frais de fonctionnement, je leur ai dit que si on installe du cellulaire dans des régions éloignées...qui dit régions éloignées, dit peu de population donc peu d'abonnés pour payer les frais de fonctionnement.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-
trésorier

Larry Bernier
Maire